

**FÉDÉRATION DE RUSSIE**  
**Le sentiment anti-tchéchène à Moscou**  
**après l'attentat du métro demeure**  
**incontrôlé**

*Index AI : EUR 46/007/2004*

Mercredi 18 février 2004

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Les autorités russes sont responsables de la sécurité de tous leurs citoyens, y compris celle des Tchétchènes, a déclaré Amnesty International ce mercredi 18 février 2004. L'organisation a appelé les autorités à prendre immédiatement des mesures décisives pour empêcher toute incitation à la haine raciale, conformément à la loi.

L'organisation de défense des droits humains s'inquiète de la vague d'hostilité actuelle vis-à-vis des Tchétchènes et des personnes originaires du Caucase dont il est fait état dans la capitale russe, après l'attentat dans le métro de Moscou le 6 février 2004 qui a tué au moins 41 personnes et en a blessé plus de 100.

Selon les informations communiquées à Amnesty International, les membres des minorités ethniques originaires de la région du Caucase sont redevenus la cible de propos discriminatoires, de contrôles d'identité et de fouilles arbitraires, ainsi que d'agressions à caractère raciste sous prétexte de vengeance. Bien que l'attentat du métro n'ait pas été revendiqué, de hauts responsables du gouvernement russe, dont le président Vladimir Poutine, avaient très rapidement accusé les Tchétchènes. Une nouvelle législation plus stricte – concernant le système des *propiska* ou autorisation de résidence, officiellement aboli par la Constitution de 1993 – est en projet pour la capitale, qui viserait à combattre « l'immigration illégale ».

En outre, une organisation extrémiste aurait appelé à un rassemblement public avec pour mot d'ordre « *Nettoyer Moscou des bandits tchéchènes !* ». Amnesty International s'inquiète de ce qu'on peut qualifier d'incitation à la haine sur des critères de nationalité et d'incitation à la violence raciale. Plusieurs groupes russes importants de défense des droits humains ont également fait part de leur inquiétude concernant cette manifestation.

*« Dans le climat actuel, nous sommes inquiets de constater que ce rassemblement*

*pourrait conduire à des violences à caractère racial. Les autorités doivent prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à leurs obligations internationales, pour protéger les victimes potentielles de tels agissements et faire en sorte que s'appliquent les garanties constitutionnelles relatives à l'égalité de tous les citoyens. De tels slogans incendiaires semblent bien viser à attiser la haine raciale et doivent donc être immédiatement bannis de tous les lieux publics de la capitale, a déclaré Amnesty International.*

*« Rien ne peut justifier l'homicide sans discrimination de civils a déclaré l'organisation dans une condamnation sans réserve de l'attentat du métro. Les responsables de tels actes doivent être retrouvés et traduits en justice. »*

L'organisation appelle la Fédération de Russie à veiller à ce que toutes les mesures prises soient conformes au droit international humanitaire et à ce que la « *lutte contre le terrorisme* » ne soit pas un moyen de restreindre les droits humains de ses citoyens, quelle que soit leur origine ethnique.

**Complément d'information**

Les recherches menées par Amnesty International et des groupes russes de défense des droits humains ont montré que la discrimination à l'égard des Tchétchènes était courante dans toute la Fédération de Russie et que les actes de harcèlement et les agressions racistes étaient plus nombreux après un attentat ou des événements tels que la prise d'otages dans un théâtre de Moscou en octobre 2002. Les organes responsables de l'application des lois ont déclenché ce qu'on pourrait appeler une campagne ciblée à l'égard des Tchétchènes, qui s'est traduite par des arrestations arbitraires et la transformation en suspects de Tchétchènes chez qui les autorités plaçaient de la drogue ou des armes lors de fouilles ou de perquisitions. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**